



Donnation d'argent et imposition

Par **marion76**, le **12/04/2008** à **15:08**

Je vais recevoir une donation de 7500euros par ma tante et j'aurais voulu savoir dans quel cas je deviendrais imposable sachant que je suis étudiante, que je reçois une bourse de 3554euros par an et que j'ai des revenus d'activité s'élevant à 600euros par an.
En vous remerciant cordialement.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **14/04/2008** à **12:19**

Chère Marion

Un don n'est pas un revenu imposable

vous n'avez rien à craindre .

demandez simplement à votre tante de le faire enregistrer (don manuel)

si non , les revenus sont imposables pour un célibataire à partir de 13 500 euros .

Vous êtes loin du compte et ne serez de toute façon pas imposée

Thierry Nicolaidès